



LIVRET D'ACCUEIL



Place du château - 47170 SOS

Email : accueil@ephad-sos.fr

Tel 05 53 65 65 65

Ce livret d'accueil vous est destiné afin de découvrir l'EPHAD «Les Deux Vallées.»

Au coeur du pays d'Albret, nous saurons vous accueillir dans un cadre verdoyant où confort et qualité de vie sont des traditions.

Loisirs, bonne table, repas et soins de qualité vous sont proposés au fil des jours. Vous disposerez dans cette brochure de tous les renseignements pratiques pour vivre pleinement votre séjour aux «Deux Vallées».

STATUT JURIDIQUE

L'EPHAD des Deux Vallées est un établissement public autonome. A ce titre il est administré par un Conseil d'Administration dont le Président est, de droit le Maire de Sos.

Il est entouré de :

- 3 Membres désignés par le Préfet,
- 1 Médecin de l'Etablissement,
- 2 Membres désignés par le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne,
- 2 Membres désignés en raison de leur compétence,
- 2 Représentants élus des usagers de l'Etablissement,
- 1 Représentant élu du personnel.

Il est dirigé par un Directeur nommé par le Ministre de la Santé.

STATUT GEOGRAPHIQUE

L'EPHAD des deux vallées, inauguré en 1990, est construit à flanc de coteau, dominant la vallée de la Gélise et la vallée de la Gueyze au coeur d'un petit village d'Albret en pays gascon. La commune de Sos où est implanté l'Etablissement est situé à 50 km d'Agen (Préfecture du Lot-et-Garonne) à la limite des deux départements du Gers et des Landes.

CAPACITE D'ACCUEIL

Actuellement l'Etablissement est doté de 57 lits d'hébergement.

Des services sont extérieurs dont :

- Soins infirmiers à domicile : 33 places sur tout le canton de Mézin, soit 11 communes.
- Repas à domicile servis dans des plateaux isothermes sur les communes environnantes 7 jours sur 7.

ADMISSION

L'Etablissement accueil des personnes âgées d'au moins 60 ans (sauf dérogation).

L'admission du résident est prononcée par le Directeur de l'Etablissement après avis du Médecin coordonnateur. Elle ne peut être effectuée que sur semaine.

Un état des lieux de la chambre est dressé à votre arrivée ainsi qu'un inventaire des effets personnels ou mobilier devra être visé par la direction.

FRAIS DE SEJOUR

Les frais de séjour comprennent le tarif hébergement et le tarif dépendance.

Ils sont assumés par le résident lui-même ou sa famille.

En cas de ressources insuffisantes, une demande d'aide sociale pourra être envisagée auprès du service d'action sociale du département du demandeur (domicile de secours) pour vous acquitter du tarif hébergement.

L'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) peut être attribuée pour vous acquitter d'une partie du tarif dépendance sous conditions de ressources.

Tout résident peut bénéficier de l'allocation logement sous conditions de ressources.

SEJOUR

La chambre : chaque chambre meublée, orientée plein sud, dotée d'un balcon comprend un cabinet de toilette. Elle est équipée d'une sonnette d'appel-malade, d'une prise téléviseur, d'un téléphone avec une ligne directe. Vous pouvez la personnaliser en apportant des petits meubles, cadres ou bibelots.

Espace de détente :

- un salon bleu et jaune où vous pourrez converser ou regarder des émissions à la télévision.
- la cafétéria «au coin gascon» dans laquelle des boissons sont servies tout en bénéficiant des programmes satellites.
- le jardin d'hiver, lieu de conversation, de rencontres, au pied de la fontaine.

VISITE

Vous pouvez recevoir des visites soit dans votre chambre, soit dans les salons.

LINGE

L'Etablissement fournit le linge de maison, (litterie, linge de toilette, serviettes de toilette ou de table, draps, couvertures, etc), le linge personnel restant à la charge du résident.

L'entretien du linge, y compris le linge personnel, est entièrement assuré par l'Etablissement et compris dans le prix de journée.

Le linge personnel devra donc être marqué, la confection des étiquettes étant à la charge du résident.

COURRIER

Le courrier est distribué tous les jours par le service animation.

CULTE

La liberté de culte est entièrement respectée. Un office religieux catholique se déroule une fois par mois au sein de l'Etablissement.

SORTIES

Si vous devez vous absenter pour un repas, une nuit ou un week-end, il est absolument indispensable d'en informer les services à l'avance et de signer une décharge.

VACANCES

Chaque résident a le droit de s'absenter pendant 35 jours. Durant cette période, la chambre est gardée et un forfait de réservation sera prélevé, diminué du forfait hospitalier.
Les absences de plusieurs jours doivent être signalées 48 heures à l'avance.

HOSPITALISATION

En cas d'hospitalisation d'une durée maximum de 35 jours, le résident conservera sa chambre et un forfait de réservation sera également prélevé, diminué du forfait journalier hospitalier.

ANIMATION

Un certain nombre d'activités peuvent être pratiquées selon vos goûts et vos choix :

- Des vacances d'une semaine sont organisées et encadrées par du personnel soignant pour les résidents les plus sportifs.
- Des journées pêche organisées au bord d'une rivière aménagée pour les piques-niques.

Des sorties culturelles, musée, marchés locaux, journées à thèmes etc...

Des activités ludiques et traditionnelles : cinéma, travaux d'aiguilles, lotos, jeux de société, fêtes d'anniversaires.

